



## 11- L'île Meslet

D'une surface de 75 hectares, l'île Meslet s'étire sur une longueur de 2400 mètres, pour 400 mètres de largeur maximale. Elle est constituée de quatre anciennes îles qui se sont réunies depuis le 17<sup>e</sup> siècle par des accroissements successifs (des « accrais »). Avant 1940, l'île était exploitée par cinq fermes, pratiquant polyculture et élevage.

Comme dans la plupart des îles, on y cultivait du chanvre, une production rentable mais fastidieuse pour obtenir le produit fini, la précieuse filasse, qui nécessitait de nombreuses opérations depuis la préparation du sol et le semis : arrachage des pieds à la main, mise en bottes, rouissage dans le fleuve, blanchiment sur les grèves, remise en bottes, stockage dans les greniers, puis après la Toussaint, passage des tiges au four et broyage des fibres. La filasse en ballots était finalement vendue aux grossistes à destination des entreprises, en particulier les établissements Bessonneau d'Angers (filatures, corderies et tissages). En saison, un marché du chanvre se tenait chaque semaine à Ingrandes.

Toutes ces opérations demandaient une abondante main d'oeuvre : ainsi le seul fermier Lépine employait 25 à 30 personnes au moment de la récolte en août-septembre. Cette culture fut totalement abandonnée au début des années 1960 après la commercialisation du nylon (1938) et des autres fibres synthétiques.

### Des osiers plantés sur les grèves pour accroître les îles

Aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, la réunion de beaucoup d'îles a été favorisée par des apports de sable importants à la suite du "Petit âge glaciaire" du 15<sup>e</sup> siècle" et de déforestations dans le Massif Central. Les gens des îles y ont aussi fortement contribué en plantant systématiquement des osiers (saules) sur les grèves de bordure pour favoriser les « accrais ».

Voici ce qui était prescrit dans un bail de fermage de 1805 à Nicolas Moulin, fermier de l'île Gâche, une île voisine plus en aval : « (le fermier) plantera à ses frais et il veillera attentivement à planter tous les accroissements de grèves qui pourront se présenter. Il réservera des lussettes (osiers) et remplira du côté de la rivière, et y fera des treillis pour les garantir du dommage des bestiaux, le tout suivant l'usage ordinairement pratiqué dans les isles. »



A chaque crue, les cépées de saules piégeaient le sable en ralentissant le courant si bien que les grèves se rehaussaient jusqu'à atteindre le niveau de l'île. Ces pratiques étaient tellement efficaces qu'en 1837 les Ponts et Chaussées durent dresser une carte inventoriant toutes ces plantations d'osiers pour les réglementer car elles réduisaient trop fortement les chenaux de navigation.

Les saules ont joué un rôle prépondérant en tant que plantes pionnières dans la formation des îles de Loire en colonisant les grèves avec une vigueur et une rapidité prodigieuses. Parmi les espèces présentes, le plus commun et le plus majestueux est le saule blanc (*Salix alba*). Le revers de ses feuilles argentées bruissant au vent donne un aspect sauvage et contrasté aux rives de Loire.